



Mardi 24 octobre 2017

Réunion des Maires

Présentation des financements territorialisés sur la transition énergétique

Caractère exécutoire du SCoT de la Bresse bourguignonne

Questions diverses



ACCELERER LA
TRANSITION ENERGETIQUE

avec le programme CEE
"Economies d'énergie dans
les TEPCV "



- Respecter les fiches-opérations standardisées (cf sur table le 25 septembre lors du comité syndical et envoi du 10 octobre aux communes) pour identifier les dépenses éligibles engagées après le 13 février 2017 et qui seront facturées avant le 31 décembre 2018
- Respecter la procédure ministérielle mise en place pour l'enregistrement et la vente des CEE des communes (et leurs groupements éligibles) grâce à un accompagnement complet proposé par un « regroupeur » de type SYDESL (cf sa « commission Energie » du 29 septembre 2017) ou un « obligé » de type EDF dans le cadre d'une convention signée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Mettre à profit les compétences du Conseiller en Energie Partagé (CEP) présent ou en cours de recrutement à l'Agence Technique Départementale 71

Futur contrat territorial 2018-2020

- Respecter le contenu du règlement régional voté fin juin 2017 (cf courrier du 2 août) : bénéficiaires, dépenses éligibles, taux d'intervention, éco-conditionnalité pour les bâtiments et les aménagements urbains, renforcement des pôles, etc.
- Respecter les axes de travail de la priorité régionale « Transition énergétique » confirmée à l'unanimité le 25 septembre pour le Pays de la Bresse bourguignonne lors de la réunion des élus locaux (cf courrier du 27 septembre)
- Remplir, par opération qui fera l'objet d'un dossier complet en 2018 (2^{ème} semestre) ou en 2019 ou en 2020 (1^{er} semestre), une fiche-projet suivant la trame type fournie ce mardi 24 octobre 2017 par le Conseil Régional
- Profiter des réunions de la « Mission TEPos » organisées à l'échelle des communautés de communes pour mieux appréhender les thématiques de la transition énergétique



LEADER financé par le FEADeR 2014-2020 géré par le Conseil Régional

- Utiliser les fiches-actions pour vérifier l'éligibilité du projet sur la transition énergétique
- Utiliser la grille de notation pour vérifier la sélection de l'opération
- Utiliser, avec l'aide de la « notice d'information à l'attention des bénéficiaires potentiels », les documents du formulaire cerfa dont le « respect des règles de la commande publique » et la déclaration des recettes (locations, CEE, etc.) à déduire du coût éligible si au moins 1 million d'euros de travaux, pour déposer un dossier de demande de subvention en 3 exemplaires

www.pays-bresse-bourguignonne.com/accueil/leader-en-un-clic



Mardi 24 octobre 2017

Réunion des Maires

Présentation des financements territorialisés sur la transition énergétique

Caractère exécutoire du SCoT de la Bresse bourguignonne

Questions diverses